

## RÉSUMÉ DE LA SEANCE DU 03 octobre 2018

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Claudio MONGELLI, Aloyse SCHILTZ, conseillers.

Absent : Claude AREND

### 1) Questions écrites au collège échevinal

#### Questions écrites de la CSV

##### Pedibus

*Suivant les informations du CSV Fréiseng, plusieurs parents d'élèves concernés n'ont manifestement pas été consultés préalablement aux changements apportés au tracé et notamment l'abolition de l'arrêt "Lëtzebuerger Stroos/Klaus". Il y a donc lieu d'amender la délibération du 11 juillet 2018 au plus vite.*

Le bourgmestre Beissel demande d'ajouter ce point à l'ordre du jour. Le conseil communal décide d'ajouter ce point sur l'ordre du jour de cette séance. L'ajout sera fixé comme point nr. 11.

Vote : unanime.

#### Questions écrites de la LSAP

##### De Schülertransport Richtung Uespelt

*De Schülertransport um 12 Auer an um 4 Auer Richtung Uespelt (de Bus mam Halt op der Gare) kënn an der Regel 10 Minutten méi spët wéi dem Horaire no virgesinn. Duerch dës Verspéidungen ginn d' Mëttespausen fir d' Kanner déi net an der Maison Relais bleiwen och deementspreechend méi kuerz. Doniewent fiert de Bus fir d' Kanner aus dem CI 10 Minutten (plus Verspéidung) méi spët wéi d' l'äsch Schouljoer.*

- *Ginn et Bestriewungen fir dass dëse Bus méi pénktlech ass?*

- *Ass et méiglech dass d 'Kanner vum Cl nees éischer gefouert ginn.*
- *Sollt dëst net méiglech sinn, kéinten d 'Horairen vum Bus (de Bussen) der Realität ugepasst ginn?*
- *Ginn et ähnlech Verspéidungen och op aneren Linnen?*

Le bourgmestre Beissel réplique que la problématique avec les numéros de bus sera résolue bientôt. Ainsi le bus pour Hellange portera le numéro 3 et le bus du cycle 1 (qui passera la rue « Um Hau ») sera le bus nr 4. Les retards du bus nr 4 ont plusieurs causes : le bus ne transporte pas seulement les enfants de la maternelle, mais aussi les élèves qui habitent « um Hau ». Donc le bus doit attendre que les classes supérieures ont terminé. Ainsi la maternelle, la maison relais et les autres instituteurs doivent veiller à ce que tous les élèves sont bien regroupés – ceci prend du temps, au moins au début.

Le bourgmestre Beissel est d'avis qu'on n'a pas besoin de changer les horaires, car on a créé un poste supplémentaire de « surveillant transport scolaire » et la maison relais va mettre sa liste de présence à jour ; ainsi les bus pourront partir plus vite. Un changement des horaires a un problème majeur : certains enfants devraient attendre leurs parents, car ceux-ci ne peuvent pas venir si tôt ; ceci serait trop dangereux pour les laisser les petits écoliers.

## **2) Correspondance**

La dame qui travaille pour la crèche Butzenhaus remercie le conseil communal pour le subside spécial qui a été accordé pour la formation.

La poste ne participera pas aux frais pour ouvrir la route afin de mettre les tuyaux des fibres optiques car les tuyaux se trouvent dans les trottoirs et la poste n'a pas besoin d'entamer les travaux tout de suite.

Pour la journée de commémoration, des fleurs seront déposées dans tous les villages. Les festivités auront à Frisange.

## **3) Epargne Scolaire 2018/2019**

Le conseil communal décide d'accorder à chaque élève du cycle 2.1 (ancienne 1ère année primaire) la somme de 50,- € de la part de la commune, somme qui est à porter sur le livret d'épargne offert par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et de prévoir cette dépense lors de l'établissement du budget 2019.

Vote : unanime.

#### **4) Augmentation crédits ordinaires**

Le conseil communal décide d'approuver l'augmentation des crédits ordinaires concernant l'article budgétaire 3/130/612300/99001 dénommé « contrat de maintenance » d'une somme de 2500 €

Vote : unanime.

#### **5) Création d'un poste de surveillant transport scolaire et fixation de l'indemnité**

Le conseil communal décide de créer un poste supplémentaire de surveillant transport scolaire à 30% dans le groupe de salaire B du contrat collectif des salariés de l'état et de prévoir cette dépense également lors de l'établissement du budget 2019.

Vote : unanime.

#### **6) Création d'un poste de rédacteur, groupe traitement B1, sous-groupe administratif**

Le conseil communal décide de créer un nouveau poste de fonctionnaire communal (m/f) dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Vote : unanime.

#### **7) Création de deux postes de salariés communaux non-qualifiés**

Le conseil communal décide de créer deux postes supplémentaires de salarié communal non-qualifié d'après le contrat collectif des salariés de l'état et de charger le collège échevinal de procéder à la publication des vacances de postes et de prévoir cette dépense lors de l'établissement du budget 2019.

Vote : unanime.

### **8) Approbation subside spécial "Special Olympics"**

Le conseil communal décide d'accorder à « ALAPS-Special Olympics Luxembourg », pour pallier les dépenses quant à la participation aux Jeux Olympics en 2019 un subside spécial de 500,- € et d'imputer cette dépense sur l'article budgétaire 3/263/648110/99001, "Subventions aux associations à caractère social".

Vote : unanime.

### **9) Abolition taxe relatif à la location du "Zapweenchen"**

Le conseil communal décide d'abolir avec effet immédiat la taxe de 100,-€ par manifestation relatif à la location du « Zapweenchen » et mettre ce « Zapweenchen » gratuitement à disposition des associations et sociétés locales.

Vote : unanime.

### **10) Approbation modification ponctuelle PAG concernant des fonds situés à Hellange au lieu-dit "Schrondhaff/Atelier communal » Hellange**

Le conseil communal décide d'approuver la modification ponctuelle du PAG de la commune de Frisange concernant des fonds sis à Hellange, au lieu-dit « Schrondhaff/Atelier communal » élaboré par le bureau d'ingénieurs-conseils Best, conformément au plan N°131003-1/02 du 15 décembre 2017, et ceci dans le but de régulariser le terrain de l'Atelier communal et du Parc de Recyclage.

Le conseil communal décide de se rallier à l'avis du 24 septembre 2018 réf 32C/010/2018 de la Commission d'Aménagement et à l'avis du 30 août 2018 réf 90528/CS-mb du Ministre du Développement durable et aux Infrastructures, Département de l'environnement et donc de prévoir que le défrichage de la haie devra se limiter au strict minimum nécessaire et de prévoir la plantation d'une haie vive le long du nouveau chemin rural ;

Le conseil communal décide de ne pas réaliser une évaluation environnementale pour la modification partielle en question ;

Vote : unanime.

## **11) Pedibus**

Le conseil communal décide de retirer ce point de l'ordre du jour de la séance à Frisange même date que dessus et de le reporter sur un des prochains ordres du jour.

Vote : unanime.

## **12) Questions orales au collège échevinal**

Le conseiller Mongelli remercie le collègue échevinal que le nouvel éclairage a enfin été installé.

L'échevin Mousel ajoute que la commune a aussi fait installer un nouvel éclairage dans la Robert-Schuman-Strooss afin que les piétonniers qui veulent croiser la route seront mieux vus.

Le conseiller Gaffinet veut savoir si le responsable qui a renversé les quatre poteaux a contacté la commune.

Le bourgmestre Beissel explique que les collaborateurs de l'atelier communal ont déjà enlevé les poteaux en question. Ces poteaux ne seront plus remplacés.

L'échevin Raus réplique que l'assurance a contacté la commune et ils vont payer les dégâts.

Le prochain conseil communal aura lieu le 31/10/2018 à 17h00.